Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261012-2026_100-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 12 octobre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 26
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **26/10/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/10/2026.
L'an 2026, le 12 Octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/10/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme COTTO Rozenn à M. GUINARD Arnaud, M. CHILOU Hervé à Mme GOGUET Pascale, Mme ROUSSIN Christine à M. EPAILLARD Ludovic, Mme JAMES Anaïs à Mme MESMIN Roseline, M. EL YAZIDI Mohamed à Mme ETIENNE Valérie
Absent(s) : M. LE VAILLANT Erwan

Secrétaire de séance : M. ROLLAND Thierry

DÉLIBÉRATION 2026 -100 — Construction de la " médiathèque augmentée " - Avenant au marché de travaux (avenant n°1 lot 4 - Charpente bois)

Rapporteur : M Arnaud GUINARD, Maire

La réalisation des travaux pour la construction de la « médiathèque augmentée » a donné lieu à la passation de 17 marchés de travaux allotis en lots techniques.
Les ordres de service prescrivant le commencement de ces travaux ont été notifiés à effet du 7 avril dernier. Le démarrage effectif est quant à lui intervenu au mois de juillet dernier.
Ces dernières semaines, lors de l'établissement de ses plans d'exécution par l'entreprise JARNOT, titulaire du lot n° 4 (charpente bois), des questions se sont posées concernant la structure de charpente projetée au-dessus de l'espace France Services et de la régie. En effet, la faible hauteur du comble perdu prévu à cet endroit complique la mise en place de l'isolant, et par la suite la pérennité de la toiture isolée. C'est pourquoi, il est proposé aujourd'hui de remplacer la solution initiale par une solution technique plus satisfaisante, qui nécessite cependant l'augmentation de la section des pannes de charpente prévues, et l'ajout de chevronnage et de contreventement en toiture. La mise en œuvre de cette solution entraine un surcoût de 3 461,69 € HT. Il a toutefois pour ce lot été demandé la suppression des épines bois pour murs-rideaux dont la réalisation avait été demandée lors de la consultation des entreprises.
Ces modifications ont été reprises dans un projet d'avenant n° 1 au marché de travaux conclu entre l'entreprise JARNOT et la Commune pour l'exécution des prestations de charpente bois relatives à la médiathèque augmentée.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261012-2026_100-DE

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour la construction de la « médiathèque augmentée » entre l'entreprise JARNOT et la Commune ;

Vu l'avis favorable à la conclusion de cet avenant émis par les membres de la Commission « Bâtiments – Voirie – Espaces et équipements publics – Sécurité publique » réunis ce lundi 5 octobre ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :
- Accepter la conclusion de cet avenant n°1 au marché de travaux passé pour la construction de la « médiathèque augmentée » entre l'entreprise JARNOT, titulaire du lot 4 (charpente bois) et la Commune , modifiant les prestations à la charge de cette entreprise, et incluant une augmentation du maché de 306,59 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à revêtir cet avenant de sa signature.

L'avenant n° 1 au marché conclu entre l'entreprise JARNOT et la Commune entraînant une augmentation du marché de 306,59 € HT, celui-ci, initialement de 513 582,02 € HT, est donc porté à 513 888,61 € HT. Le montant total des travaux pour la réalisation de la médiathèque augmentée s'élève désormais quant à lui à 3 238 595,98 € HT (contre 3 183 415,91 € HT initialement, en intégrant le lot 7 « serrurerie »).

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**26**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**26**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD